

L'EMPLOYEUR (Lieu d'exécution du contrat)

➔ Voir cadre 1 au verso

N° SIRET

RAISON SOCIALE :

Nom et Prénom du dirigeant :

Adresse du lieu d'apprentissage :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Nom et adresse caisse de retraite complémentaire des salariés :

Code APE :

Effectif (**tous établissements confondus**) :

Régime Social : URSSAF MSA

Code IDCC :

www.travail-solidarite.gouv.fr/idcc/

N° ou intitulé Convention Collective :

L'APPRENTI (E)

➔ Voir cadre 2 au verso

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Si apprenti(e) mineur(e) :

Nom Prénom du représentant légal :

Père

Mère

Autre (préciser)

Adresse (si différente) :

Sexe : F M Nationalité :

▲ Si l'apprenti(e) est de nationalité étrangère, assurez-vous qu'il est en possession d'un titre de séjour à son nom avec autorisation de travailler sur le territoire français avant l'embauche en contrat d'apprentissage

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Pays :

Reconnaissance travailleur handicapé :

OUI

NON

EN COURS

Situation avant ce contrat:

Contrat de Professionnalisation *

Apprenti *

*** Joindre une copie du contrat et éventuellement celle de la résiliation**

Scolaire

Salarié

Demandeur d'emploi

Stagiaire de la formation professionnelle

Autre (préciser) :

L'apprenti a-t-il conclu un contrat d'apprentissage au cours des dernières années * OUI NON

Dernière classe fréquentée :

Intitulé du dernier diplôme obtenu :

Année d'obtention :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Année d'obtention :

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

➔ Voir cadre 3 au verso

Nom et prénom :

Poste(s) occupé(s) en lien avec la formation de l'apprenti(e) :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Nombre d'apprentis suivis pas le Maître d'apprentissage :

Date de naissance : ____/____/____

Nombre d'années

d'expérience professionnelle :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

➔ Voir cadre 4 au verso

Date de début d'exécution du contrat :

Date de Fin :

Contrat d'apprentissage en CDI

Date de début de la formation pratique chez l'employeur :

Date de début de la période de formation au CFA :

Diplôme préparé :

(Intitulé complet)

Durée Hebdomadaire de travail : / , /

Travaux sur Machines dangereuses OUI NON

NOM ET ADRESSE DU CFA :

Salaires brut mensuel à l'embauche : €

1^{ère} année : du _____ au _____ % du * et du _____ au _____ % du *

2^{ème} année : du _____ au _____ % du * et du _____ au _____ % du *

3^{ème} année : du _____ au _____ % du * et du _____ au _____ % du *

* SMIC ou minimum conventionnel de l'emploi occupé si l'apprenti(e) est âgé de 21 ans ou plus

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti et que le Maître d'Apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence définies par le Code du Travail.

Afin de simplifier les formalités, je souhaite que la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne élabore ce contrat d'apprentissage, le transmette pour mon entreprise au CFA pour visa et m'acquitte de la somme de 84 € TTC soit 70€ HT

Date : ____ / ____ / ____

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'un droit d'opposition à l'utilisation ultérieure de ces données

FICHE D'INFORMATION CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1. L'EMPLOYEUR

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- A assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis
- A garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité soient de nature à permettre une formation satisfaisante
- A désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

2. L'APPRENTI

Public visé :

- Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans révolus**
- Personnes de moins de 16 ans et de plus de 29 ans : possibilité de conclure un contrat (nous contacter)
- **Etrangers** (hors Union Européenne, Espace Economique Européen et confédération suisse) : une autorisation de travail est obligatoire.

3. LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le chef d'entreprise ou le salarié peut encadrer **2 apprentis** maximum (sauf convention collective ou accord de branche professionnelle avec conditions spécifiques plus restrictives)

et doit justifier :

- Soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti + **1 année** de pratique professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
- Soit de **2 années de pratique professionnelle** en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti

NB : les stages et périodes de formation en milieu professionnel (formation initiale, alternance ou formation continue qualifiante ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée de l'expérience professionnelle)

4. LES FORMALITES

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- Le **déclarer à l'URSSAF** au moyen de la **Déclaration Préalable A l'Embauche** (DPAE) par internet : www.due.urssaf.fr.
- **Vérifier** qu'il soit obligatoirement en possession d'une **autorisation de travail** si votre apprenti est étranger. (Voir cadre 2)
- **Prendre RDV** dans votre centre de Médecine du Travail pour la **visite d'embauche de votre apprenti** :
 - Pour les **majeurs** la visite médicale est réalisée dans les 2 mois suivant l'embauche
 - Pour les **mineurs** la visite médicale doit être effectuée avant l'embauche
- Effectuer une **déclaration de dérogation** si votre apprenti **mineur utilise des machines dangereuses ou réalise des travaux dangereux auprès de l'Inspection du Travail** (cette déclaration sera jointe avec le contrat)
- Inscrire l'apprenti sur le **registre du personnel**
- Pour les **débîts de boissons à consommer sur place** (sont concernés les titulaires de la licence 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie, de la petite licence restaurant ou de la licence restaurant)
 - aucun contrat possible pour les moins de 16 ans si le jeune est affecté au service de bar
 - Pour les plus de 16 ans et moins de 18 ans, si le jeune est affecté au service de bar, vous devez obtenir un **agrément auprès de l'Inspection du Travail** (sauf si l'apprenti est le conjoint de l'exploitant ou un parent ou allié jusqu'au 4^{ème} degré inclusivement de l'exploitant)

5. Aide unique aux employeurs d'apprentis : Entreprises de moins de 250 salariés pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au BAC

D'autres démarches pourront être nécessaires :

N'hésitez pas à contacter la personne en charge de votre dossier indiquée au recto de cette fiche ou notre Centre Contact Clients au 04.72.40.58.58.

Vous devez être en possession de tout justificatif susceptible de vous être réclamé lors d'un éventuel contrôle